

PROGRAMME EITS 14/14

ECHANGE INDIVIDUEL SUR LE TEMPS SCOLAIRE

2 SEMAINES  
CHEZ MOI

2 SEMAINES  
CHEZ TOI

# Un échange linguistique, ça te tente ?



## Qui ?

Tu es en **9e**, **10e** ou **11e** et tu es motivé-e et prêt-e à découvrir de nouveaux horizons et à faire des rencontres.

## But

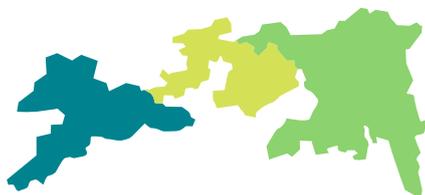
Utiliser concrètement tes connaissances en allemand, les améliorer, découvrir et partager le quotidien d'une autre famille et te familiariser avec un environnement culturel différent.

## Apprentissages

- Oser franchir la barrière des langues.
- Devenir plus autonome.
- Découvrir un autre système scolaire.
- Faire de nouvelles rencontres.

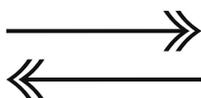
## Où ?

Tu fréquentes une école dans les cantons d'**Argovie**, de **Bâle-Ville** ou de **Bâle-Campagne**.



## Comment ?

Tu fréquentes l'école de ton/ta partenaire pendant **2 semaines** et tu habites dans **sa famille**, puis ton/ta partenaire passe **2 semaines chez toi** et suit l'enseignement dans ta classe.



## Coût

L'échange ne coûte pratiquement rien.

Tu habites chez ton/ta partenaire et tu fréquentes son école.

En contrepartie, ta famille accueille ton/ta partenaire pendant sa visite au Jura.

Parfois, il peut y avoir d'éventuels frais liés au transport et aux repas (restaurant scolaire).

## Inscription

[www.jura.ch](http://www.jura.ch)

Autorités » Administration  
» Département de la formation,  
de la culture et des sports » Enseignement (SEN) » Pour les élèves  
» Différentes formules d'échanges linguistiques



## Délai

Ton dossier complet d'inscription:

- formulaire d'inscription avec photo**
- rapport du corps enseignant**
- accord de l'école (timbre et signature)**
- lettre personnelle de présentation et de motivation**

Le dossier doit parvenir au responsable de ton école jusqu'au **12 nov.**

## Contact

Le/la responsable des échanges de ton école ou Tania Raboud, coordinatrice cantonale des échanges linguistiques:

[laurence.gogniat@edu.jura.ch](mailto:laurence.gogniat@edu.jura.ch)  
[tania.raboud@edu.jura.ch](mailto:tania.raboud@edu.jura.ch)

## Echange individuel pendant le temps scolaire (EITS 14/14)

### PROCÉDURE D'INSCRIPTION

#### L'inscription se fait par voie électronique.

Pour accéder à la fiche d'inscription, cliquez [ici](#) ou scannez ce code QR :



Il faut ensuite:

- compléter la partie réservée aux élèves;
- imprimer chaque fois que cela est demandé (indispensable pour obtenir le code QR qui contient toutes les données);
- transmettre à l'école la totalité du formulaire d'inscription daté et signé par l'élève et ses représentants légaux pour qu'il puisse être complété et validé par l'école;
- joindre au dossier une lettre de présentation personnelle (env. 1 page, format A4) à l'attention de la future famille d'accueil, rédigée en allemand (une partie peut être ajoutée en français). Cette lettre comporte notamment des informations sur les points suivants: une présentation de la famille et des ami-e-s, les motivations à participer à l'échange, une description du déroulement d'une semaine ordinaire, des informations générales sur les activités de loisirs. Des photos peuvent également être transmises (celles-ci doivent être présentées/collées sur une feuille, format A4);
- rendre le dossier d'inscription complet (formulaire d'inscription visé et lettre de présentation) avant le 15 novembre au responsable des échanges ou au secrétariat de ton école.

#### Rappels:

- Durée de l'échange: 2 semaines consécutives dans chaque canton, pour un **total de 4 semaines** (les 2 périodes de 2 semaines ne sont pas forcément à la suite l'une de l'autre).
- Période: **entre début février et mi-juin**. Une fois appariées, les familles décident conjointement des semaines retenues, en accord avec l'école.
- Le programme "EITS 14/14" est un programme d'échange sur temps scolaire. **Le séjour dans la famille d'accueil est possible uniquement en période scolaire du canton d'accueil**. Les échanges ne sont pas autorisés durant les vacances scolaires du canton d'accueil. L'élève peut partir pendant les vacances jurassiennes, si le canton d'accueil n'a pas les vacances à ce moment-là (les périodes de vacances étant parfois décalées entre les cantons).

## Conditions générales de participation à un échange d'élèves

### 1. Inscription

- 1.1. L'élève s'inscrit à un échange avec le plein assentiment de ses parents ou de ses représentants légaux.
- 1.2. L'organisation ne peut tenir compte des inscriptions que dans la mesure des places disponibles et se réserve par conséquent le droit de limiter le nombre des inscriptions.
- 1.3. Pour les échanges, l'inscription n'est considérée comme confirmée que dans le cas où les deux partenaires d'échange ont réciproquement accepté la proposition d'échange. Dès que l'élève a connaissance de l'adresse du/de la partenaire proposé·e par l'organisation, on lui demande de se mettre rapidement en rapport avec la famille partenaire.

### 2. Responsabilité

- 2.1. Les parents ou les représentants légaux autorisent, dans le cas où ils ne peuvent être joints assez rapidement et dans la mesure où il y a urgence, qu'en cas de maladie grave ou d'accident, l'élève soit soigné·e par un médecin, ou subisse une intervention chirurgicale urgente (appendicite aiguë, accident, etc.).
- 2.2. Les élèves apparié·e·s et leur famille prennent contact avec la famille partenaire et décident des modalités de l'échange, à savoir: dates, occupations, argent de poche, permissions, modalités du voyage, répartitions des éventuelles frais de transport et de restaurant scolaire, etc. Les organisateurs n'interviennent pas dans ces décisions et n'assument aucune responsabilité quant au choix des familles et aux modalités et déroulement du séjour.
- 2.3. Les assurances accident et maladie incombent aux participant·e·s, respectivement à leurs représentants légaux, qui confirment qu'ils sont suffisamment assuré·e·s pendant la durée de l'échange. Les participant·e·s, respectivement leurs représentants légaux, sont responsables des dommages causés à des tiers (responsabilité civile).
- 2.4. Les représentants légaux dégagent l'organisation des échanges de toute responsabilité en ce qui concerne les risques que leur enfant pourrait courir pendant son séjour, ainsi qu'au cours des voyages qu'il-elle effectuera à cette occasion.